



La lettre des directeurs de CIO

N° 59 S

5 novembre 2016 **Lettre des DCIO**

SOMMAIRE

Le mot du président p 1

Lettre à la ministre p 2

Pourquoi adhérer ? p 3

*Bulletin d'adhésion
2016-2017* p 4

Directeur de la Publication :
Yvan Souleliac
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>

Le mot du président

Chères et chers collègues,

Cette lettre spéciale aux DCIO est consacrée à la lettre que nous avons envoyée à Madame la ministre de l'Education nationale, suite à l'annonce du non recrutement de néo DCIO.

Cette annonce fait suite à de nombreux éléments qui nous confortent dans nos craintes : disparition du grade de DCIO, fermetures de CIO avec peu d'accompagnement pour le sort des directeurs, flou artistique sur l'accès à la classe exceptionnelle...

Pour autant, on nous sollicite toujours plus (Foquale, PSAD, Parcours Avenir, Droit au retour, organisation de l'accueil des allophones, etc.)

Plus que jamais vous avez besoin d'une association qui soit force de proposition et qui vous défende, et nous avons besoin de vous pour accroître encore notre représentativité, adhérez et faites adhérer !

Bien cordialement,

Yvan SOULELIAC
Président de l'ANDCIO

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.

Seuls les adhérents reçoivent « le courrier des DCIO » et ont accès à l'espace réservé du site.



Association nationale des directeurs de CIO

Le président de l'ANDCIO

à

Madame la Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Arcachon, le 4 décembre 2016

Madame la Ministre,

Nous venons d'apprendre que pour la rentrée 2017, le ministère n'envisage pas de recrutement de nouveaux directeurs de CIO. En effet il est prévu que les postes vacants de DCIO suite au mouvement des titulaires seront proposés uniquement à des COP faisant fonction.

Compte tenu de ce que nous avons observé cette année, il est donc plus que probable que plusieurs dizaines de CIO n'auront pas de directeur.

Cette absence de recrutement illustre concrètement un des nombreux risques de dérive que nous avons plusieurs fois soulignés concernant la mise en place du corps unique de psychologues de l'Education nationale. Ce n'est pas le regroupement des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation psychologues dans un corps unique qui pose problème, mais l'absence de réelle prise en compte de la situation des directrices et directeurs.

Aujourd'hui, de nombreux CIO ferment et ce sont leurs directeurs qui en sont les premières victimes. Dans le corps unique de psychologues de l'Education nationale, le grade de directeur de CIO a disparu. Et même si on maintient l'appellation sur un plan fonctionnel, nous apprenons que désormais, il sera plus difficile de devenir directeur puisque la liste d'aptitude ne pourra concerner que les personnels qui font déjà fonction.

Il est pour le moins paradoxal que dans un contexte de revalorisation de l'ensemble des carrières de l'Education nationale, nous ayons là une série d'éléments concrets, qui traduisent une régression statutaire pour les futurs personnels appelés à diriger les CIO.

La création de la classe exceptionnelle ne peut constituer une avancée réelle que si elle concerne un nombre suffisant de personnes (ce qui est proposé - par exemple - aux actuels COP pour leur accès à la hors classe). Rien n'est précisé pour les directeurs de CIO.

Nous continuons pourtant à être particulièrement sollicités par les recteurs et les DASEN, qui comptent sur nous pour l'animation des PSAD et des réseaux FOQUALE, pour la mise en œuvre du droit au retour en formation (DARFI) et du Parcours Avenir, pour les partenariats rapprochant l'Ecole et les entreprises. Nous nous sommes toujours investis dans ces missions, et cet investissement est reconnu.

Mais aujourd'hui, de la France entière nous remontent des témoignages de directeurs qui se sentent abandonnés et qui sont totalement découragés.

Nous voulons vous alerter sur cette situation, car nous sommes convaincus qu'il existe des solutions, au demeurant peu coûteuses budgétairement, et parce que vous avez toujours manifesté votre attachement à notre profession.

En espérant que nous pourrions trouver avec vos services des possibilités pour remédier à ces difficultés, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre total dévouement.

Le Président de l'ANDCIO
Yvan SOULELIAC

Pourquoi il faut adhérer à l'ANDCIO

Ceci n'est pas une réfutation à l'adresse des àquoibonistes (à quoi bon adhérer...), ni une question, mais bel et bien une affirmation.

En effet les réunions du GT14 se sont arrêtées avec un goût d'inachevé.

L'administration elle-même a pris tardivement conscience que revaloriser la condition des COP en détériorant dans le même temps la position institutionnelle des DCIO n'était pas forcément un bon plan et a créé un nouveau groupe de travail spécialement dédié aux DCIO alors que l'on pouvait croire que tout était plié : nous avons désormais un référentiel d'activités et un référentiel de compétences, mais toujours pas le statut qui permettrait de les exercer.

Il faut cependant avoir conscience que nous sommes dans une des dernières des dernières lignes droites.

Nous avons reçu de nombreux encouragements au travers du succès de notre questionnaire de février 2015, et des observations accompagnant les réponses et à l'occasion de nos dernières journées d'étude ; mais les démarches ont un coût, et malgré une crédibilité assise sur la qualité de nos analyses et la pertinence de nos propositions, une meilleure représentativité ne peut que favoriser la prise en compte des arguments.

Malgré les fermetures et les groupements de CIO, le nombre de nos adhérents a augmenté l'an dernier ; le renforcement de cette dynamique est entre vos mains.

Nous avons besoin de votre soutien moral ...et matériel.

L'exercice court chaque année du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante ; on peut adhérer ou ré-adhérer à tout moment, mais le mieux est de le faire le plus tôt possible, cela évite de recevoir des relances et d'avoir l'impression d'être sollicité deux fois dans la même année (notre trésorier veille à ce que cela n'arrive pas).

Compte tenu du léger décalage avec l'année scolaire, les cotisations reçues après le 1er juillet sont comptabilisées au titre de l'exercice qui commence au 1er octobre suivant, et les chèques ne sont encaissés qu'à ce moment-là.

L'adhésion vous permet de :

- recevoir votre **carte d'adhérent** ;
- créer votre mot de passe pour accéder à l'**espace réservé du site** où sont rassemblés informations et documents liés à l'actualité et plus généralement à notre activité ;
- recevoir un courrier électronique d'information « **Bulles d'info** » ; cet envoi apériodique rend compte de l'actualité du CA, et de la mise en ligne sur le site de documents complémentaires aux courriers et lettres, ou de documents utiles professionnellement ;
- recevoir en pièce attachée à un mél le **courrier des adhérents** ;
- prendre part chaque année à notre **journée d'étude**, dont la participation est incluse dans la cotisation ;
- recevoir notre **lettre aux DCIO** sur votre adresse mél personnelle, ce qui est utile pour les adhérents qui ne sont pas dans un CIO ou un service destinataires de la lettre.

Notre cotisation, nos frais de participation à la journée d'étude sont les plus faibles de toutes les associations professionnelles ; ils n'ont pas été revalorisés depuis le passage à l'euro : nous comptons sur l'augmentation du nombre d'adhérents : **adhérez, faites adhérer à l'ANDCIO.**



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION 2016 – 2017

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Nouveau : vous pouvez maintenant remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien : <http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités et autres membres) :*

⁽¹⁾ *Rayer les mentions inutiles*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site) :*

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2016-2017 est de **45 € pour les DCIO en activité** et de **20 € pour les retraités et autres membres.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2016 au 30.09.2017.

Trésorier : **Pascal RECK** - 443 chemin de la Barèze - 07000 VEYRAS

Courriel : pascal.reck@ac-grenoble.fr
